

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)  
**Membres absents** : M. PRIBETICH

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

### **Musée des Beaux-Arts - Tarifs des visites commentées - Actualisation**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs des visites commentées du Musée des Beaux-Arts, destinées aux groupes non scolaires et aux visiteurs individuels n'ont pas été actualisés depuis 1998.

Ils se situent actuellement à un niveau inférieur à celui de la plupart des grands musées de beaux-arts français, où s'applique souvent un droit d'entrée en sus du prix de la visite commentée.

Ils sont également inférieurs au coût estimé de mise en oeuvre de la visite, qui comprend, notamment, le service de prise de rendez-vous, le temps de préparation du médiateur culturel et le temps de la visite lui-même, proche de 100 € pour un groupe pendant une heure.

Par ailleurs, les tarifs actuels ne permettent pas d'offrir un service personnalisé et diversifié aux visiteurs, la durée et la nature de la visite étant fixes. En particulier, ils ne prévoient pas la possibilité de proposer des ateliers d'arts plastiques aux groupes non scolaires, alors qu'il existe une demande dans ce domaine.

Il est donc proposé d'actualiser et d'adapter ces tarifs, en se référant aux prestations et prix en vigueur dans les musées d'ampleur comparable au Musée des Beaux-Arts de Dijon et au coût estimé de mise en oeuvre d'une visite, dans les conditions suivantes :

- visite commentée pour un groupe d'au plus 25 personnes : 100 € (la première heure étant intégralement due quelle que soit la durée de la visite ; au-delà de la première heure, le tarif s'applique au prorata de la durée de la visite, par exemple 150 € pour 1h30) ;
- ateliers d'arts plastiques : 200 € (forfait pour une durée de 2 heures au plus) ;
- visite individuel : 6 € (forfait quelle que soit la durée de la visite, dans la limite de 2 heures).

Les nouveaux tarifs seraient appliqués à compter du 1er octobre 2008.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des Finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider les nouveaux tarifs des visites commentées du Musée des Beaux-Arts, dans les conditions proposées ;
- 2- décider leur mise en oeuvre, à compter du 1er octobre 2008 ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 6 OCT. 2008

